LUATION
T (MT-3)

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICM
Microfiche
Series.

Canadian Institute for Historical Microrep

©1

been reproduced thanks

are the best quality
ondition and legibility
keeping with the
ions.

paper covers are filmed
over and ending on
d or illustrated impres-
hen appropriate. All
lmed beginning on the
r illustrated impres-
st page with a printed

each microfiche
—▶ (meaning "CON-
▽ (meaning "END"),

may be filmed at
Those too large to be
posure are filmed
hand corner, left to
s many frames as
grams illustrate the

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la
générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole —▶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

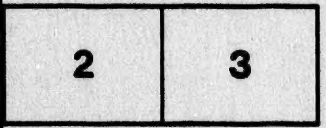

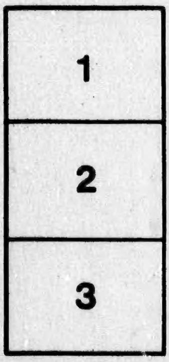

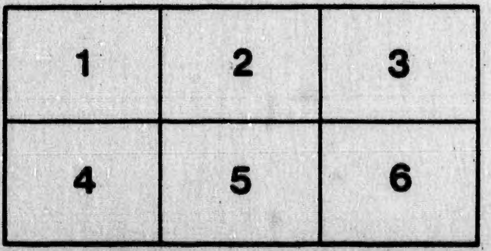

Utile à ces *fortunés jeunes gens*, qui, recevant l'éducation par un bienfait singulier, tâcheront de correspondre aux desseins évidents de la providence divine sur eux, de faire valoir leurs talents, de se rendre utiles à l'Eglise ou à la société, par devoir et par reconnaissance. Ils comprendront facilement, et on ne manquera pas de leur expliquer, qu'ils ont un double motif qui les y engage. Mais ils abuseront peut-être de leur éducation et en deviendront plus méchants ? Oui, peut-être. Mais est-ce une raison pour ne pas faire le bien ? pour priver de l'éducation ceux qui en useraient bien ? Si cette considération pouvait arrêter, quel bien ferait-on ? Cette considération empêche-t-elle Dieu lui-même de multiplier ses bienfaits à notre égard ? Fais ce que dois, advienne que pourra.

Utile aux *familles honnêtes*, quoique pauvres. Quel encouragement ne sera-ce pas pour ces *bonnes familles*, de commencer de bonne heure l'éducation de leurs enfants, de cultiver leurs talents, de corriger leurs défauts et de les former à la vertu ? Car, elles sauront que ce ne sera qu'à cette condition que leurs enfants pourront être choisis entre tous les autres pour recevoir le bienfait de la haute éducation. Quels efforts ne feront-elles pas pour mériter que leurs enfants soient du nombre de ceux à qui on puisse accorder une bourse ?

Fort utile encore aux *maisons d'éducation*. C'est par le moyen des bourses appliquées avec discrétion et impartialité, qu'elles pourront se procurer les meilleurs sujets, les conserver, compléter l'éducation d'un plus grand nombre, et créer entre tous les élèves une émulation utile et même nécessaire, et exercer sur eux une plus grande influence.

Ajoutons enfin, œuvre la plus utile aux *fondateurs* des pensions gratuites et à tous les *contribuables*. En effet, ils seront la cause première et immédiate de tous les biens inappréciables qui en seront le résultat, de tous les avantages que nous venons d'énumérer, des avantages procurés à l'Eglise et à l'Etat, aux élèves favorisés, à leurs familles et aux maisons d'éducation.

Oui, c'est à ces généreux Donateurs que l'Eglise devra ses ouvriers les plus capables et les plus dignes, et l'Etat ses hommes les plus vertueux et les plus habiles à remplir les hautes et pénibles charges de la société. C'est à eux que les hommes les plus distingués par leurs talents, sachant qu'ils leurs doivent le bienfait inestimable de l'éducation et leur rang dans l'Eglise ou dans l'Etat, se croiront obligés avec toute leur famille de payer un tribut perpétuel de reconnaissance et d'amour. Ce sont eux enfin que les maisons d'éducation proclameront comme leurs bienfaiteurs et les véritables amis de l'éducation.

Mais comme la reconnaissance ne doit pas se borner à des paroles, elles ne manqueront pas sans doute de leur en donner des preuves en leur rendant service, autant qu'elles le pourront, surtout dans l'ordre spirituel. Or, pour cela, elles leur donneront part à leurs prières et à leurs bonnes œuvres, comme aussi à celles de leurs élèves, et elles engageront spécialement à prier pour eux les élèves *Donataires*, lesquels s'en feront comme un devoir de justice et de reconnaisance toute leur vie.

Bien plus le Séminaire de Sainte-Thérèse s'engage à faire chanter, chaque année, dans la chapelle ou à la paroisse, deux messes solennelles avec l'assistance de tous les élèves, l'une pour les fondateurs vivants de quelque bourse ou pension et pour tous les contribuables vivants, et l'autre pour les mêmes bienfaiteurs, après leur décès.

On célèbrera aussi chaque année, pour tous les mêmes fondateurs ou contribuables soit vivants, soit défunts, six messes basses, dont les élèves seront avertis, afin qu'ils prient spécialement pour eux.

Conditions des bourses ou pensions fondées au Séminaire de Sainte-Thérèse, et qualités requises de la part des élèves pour y prétendre.

I. La somme à donner au Séminaire pour former une bourse entière ou pour fonder une pension perpétuelle applicable à un seul élève ou à deux ou trois au plus, est **£300**, (trois cents livres), payables tout à la fois ou en différents termes.

Le Séminaire s'engage à faire valoir ce capital sans aucune rémunération. Il ne s'attribuera pas le gain excédant 6 par 100 ; mais aussi il ne supportera pas les pertes ni aucune diminution des bourses ou pensions ; bien entendu qu'il se trouvera obligé de prendre toutes les précautions possibles pour prévenir de tels accidents.

II. C'est le Séminaire assemblé en conseil, qui fera chaque année, au commencement des vacances, l'application de chaque bourse en faveur d'un ou de plusieurs de ses élèves, qu'il jugera les plus propres à compléter leurs études à raison de leur talents, de leurs caractère et de leur conduite morale et religieuse.

Cependant le Séminaire pourrait avoir égard, dans son choix, à quelqu'un de la famille du fondateur d'une pension, ou à quelqu'autre élève sur sa recommandation, pourvu que cet élève eût d'ailleurs toutes les qualités requises pour faire un cours classique avec avantage.

Le Séminaire se conformera aussi à l'intention de ceux qui n'auraient fondé des bourses ou pensions que pour favoriser exclusivement la vocation ecclésiastique. Dans ce cas, la pension ne serait accordée qu'à un élève qui paraîtrait propre à l'état ecclésiastique et qui se trouverait dans les conditions voulues pour obtenir une pension gratuite.

Or, les conditions voulues de la part du Séminaire de Sainte-Thérèse, pour qu'un écolier puisse avoir part à une bourse entière, ou à une demi-bourse, ou seulement au tiers, sont : 1°. Que cet écolier soit réellement incapable par lui-même ou par ses parents de pourvoir à sa pension, en tout ou en partie, de sorte que la bourse qu'il sollicite lui soit nécessaire pour compléter son éducation. 2°. Qu'il soit né d'une famille honnête et respectable, doué d'un bon naturel, remarquable par ses talents et son application, et que surtout sa conduite morale et religieuse inspire de solides espérances qu'il se rendra un jour utile à l'Eglise ou à l'Etat. 3°. Qu'il ait passé au moins une année au Séminaire de Sainte-Thérèse, afin que le Séminaire puisse mieux le connaître et en juger par lui-même.

Moyens de créer ces bourses, ou de fonder ces pensions au Séminaire de Sainte-Thérèse.

Souscriptions.—Pour ne pas différer davantage l'œuvre si excellente, si importante et si utile de la fondation des bourses ou pensions perpétuelles au Séminaire de Sainte-Thérèse, on ôse présenter aux personnes libérales, généreuses et amies de l'éducation trois listes de *souscriptions*.

La 1ère est pour ceux qui auront la générosité de souscrire la somme nécessaire pour former une bourse entière ou une demi-bourse ou le tiers d'une bourse, et cette bourse entière ou partielle sera appelée et désignée par leur nom dans les registres du Séminaire.

La 2e pour ceux qui voudront s'engager à une souscription annuelle, déterminée par eux-mêmes, durant cinq ans.

La 3e contient les noms de tous ceux qui, n'ayant que de faibles moyens à leur disposition, voudraient pourtant encourager l'excellente œuvre en question et y participer. Il suffira donc pour eux de souscrire une légère somme, sachant que les petites sommes réunies finissent par en former une grande, et que, pour le mérite, Dieu ne regarde pas tant la quantité que la bonne volonté.

On conservera avec soin dans les archives du Séminaire les noms de Messieurs les Fondateurs de quelque bourse ou pension et de tous ceux qui y auront contribué, afin que la mémoire de leurs bienfaits ne périsse jamais dans cette institution et que l'on s'en souvienne surtout aux jours destinés à offrir pour eux le Saint Sacrifice de la Messe.

L'œuvre de la fondation des *bourses* ou *pensions* au Séminaire de Sainte-Thérèse sera inaugurée le 19 mars (1860), fête de Saint-Joseph, premier patron du pays, protecteur spécial de la jeunesse, et qui ne manquera pas d'accorder, nous l'espérons, tout le succès désirable à l'œuvre la plus propre à la favoriser.

PROJET

De créer des bourses ou de fonder des pensions gratuites perpétuelles pour procurer la haute éducation à des sujets pauvres, mais distingués par leur caractère, leurs talents et leur bonne conduite.

Cette œuvre est sans contredit une des plus *excellentes*, des plus *importantes* et des plus *utiles*.

I. Œuvre *excellente*.—Elle fournira les moyens et l'occasion de compléter une des plus belles œuvres du Créateur, en développant dans un jeune homme les brillantes qualités qu'il en avait reçues. Elle contribuera à l'accomplissement de la mission providentielle de ce jeune homme, qui, en faisant valoir ses talents, rendra à Dieu la gloire qui lui en revient.

Aussi l'Eglise catholique, instruite et dirigée par l'Esprit-Saint, veut-elle que l'on procure l'éducation préférablement aux enfants pauvres du peuple, pourvu qu'ils aient d'ailleurs les qualités requises de l'esprit et du cœur, et que l'on choisisse parmi eux, ceux en qui l'on reconnaitra la vocation ecclésiastique pour en faire ses ministres. *Pauperum filios præcipuè eligi vult.* Conc. de Trente, sess. 23. Mais cette sage disposition suppose des bourses ou des pensions fondées et le Saint Concile en fait une mention expresse.

C'est pourquoi, dans la plupart des institutions européennes destinées à procurer la haute éducation, il y a plusieurs *bourses* pour favoriser les meilleurs talents et récompenser le mérite, et souvent les gouvernements eux-mêmes ou de riches particuliers y contribuent libéralement. On sait que plusieurs pensions ont déjà été fondées en faveur du Séminaire de Québec, et que cette œuvre a eu d'excellents résultats.

Or, il y a un besoin spécial de bourses ou de pensions fondées en faveur du Séminaire de Sainte-Thérese. Car cette institution, quoique sur un bon pied, ne se maintient que par ses propres moyens, sauf la faible subvention du gouvernement. N'ayant jamais reçu ni don ni leg depuis sa fondation, on comprend qu'elle a besoin d'une rigoureuse économie, et qu'elle ne peut guères soutenir les pauvres élèves *gratis*.

II. Œuvre *importante*. S'il est important et même nécessaire que les meilleures terres ne demeurent pas incultes, que les plantes et les arbres qui promettent les plus beaux fruits ne soient pas étouffés dès leur naissance, n'est-il pas encore plus important et plus nécessaire que les plus beaux talents de l'esprit, joints aux bonnes qualités du cœur, ne soient pas comme étouffés et rendus inutiles, faute d'une bonne éducation collégiale ? Or, voilà le malheur que nous avons à déplorer dans le Canada, du moins dans cette partie-ci. Car s'il y a beaucoup de colléges, et peut-être trop, il n'y a point de bourses pour accueillir plusieurs sujets excellents sous tous les rapports. Delà il arrive qu'un grand nombre, trop grand sans doute, reçoit l'éducation collégiale ou classique, vaille que vaille, et accapare ensuite les professions et les emplois du gouvernement, malgré leur médiocrité, tandis que d'autres jeunes gens, plus propres à recevoir la haute éducation, en sont privés, faute de moyens pécuniaires, et privent par là l'Eglise et l'Etat des grands avantages qu'ils auraient procurés à l'une ou à l'autre, si on était venu à leur secours par le moyen de quelque bourse.

III. Œuvre donc fort utile. C'est la conclusion qu'il est facile de tirer de ce qui vient d'être dit. Oui, œuvre utile à l'*Eglise*. Car par ce moyen on procurera facilement à l'Eglise des ministres remarquables par leurs talents, distingués par leurs bonnes qualités et leurs vertus. Pourquoi ? C'est qu'une institution ayant à sa disposition des bourses ou des pensions pourra en faire l'application à ses meilleurs élèves, et ainsi le clergé se trouvera formé de l'élite des étudiants, selon les intentions formelles du Saint Concile de Trente, que nous avons déjà cité.

Utile à l'*état civil*. Car tous ne sont pas appelés à l'état ecclésiastique. Combien de sujets brillants par leurs talents et par leurs bonnes qualités pourraient rendre les plus grands services dans les différents emplois civils, s'ils recevaient une bonne éducation classique ? Mais, nés de parents pauvres, ils ne peuvent recevoir cette éducation que par le moyen de quelque bourse. Il faudrait donc, ici comme en Europe, qu'il y eût des bourses ou des pensions fondées par le gouvernement ou par des souscriptions de la part des particuliers.

C'est alors que l'on pourrait voir se développer de beaux génies, surgir des hommes qui feraient peut-être un jour l'honneur et la gloire de notre Canada. Qui pourrait dire quels beaux talents ont été perdus pour le pays et le sont encore, faute de moyens nécessaires pour recevoir cette éducation classique qui les aurait cultivés et rendus si utiles à notre société ? Qu'elle comprenne donc aujourd'hui de quels avantages elle se prive en ne voulant pas faire quelque sacrifice pécuniaire pour compléter l'éducation de quelques sujets d'élite que la providence appelerait par leurs talents à occuper les emplois les plus importants.